



MAITRE D'OUVRAGE:

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AUTORITE CONTRACTANTE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AVIS DE CONSULTATION OUVERT PAR LA DEMANDE DE COTATION N°
001/DC/MINADER/CIPM/PAGQ2C/2018 DU **28 SEPT 2018** RELATIF A LA FOURNITURE DE 1000
MANUELS DE SENSIBILISATION DES PRODUCTEURS DE CACAO AU SEIN DES CHAMPS ECOLES
PAYSANS AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE DANS LA
PRODUCTION DU CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C)

Délai d'exécution : (30) JOURS

**FINANCEMENT : BUDGET-FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET
CAFES (FODECC)**

IMPUTATIONS : «2018 392 02 424 00 00 222 801»

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

SEPTEMBRE 2018



SOMMAIRE

PIECE N° 1 :	AVIS DE CONSULTATION	3
PIECE N° 2 :	REGLEMENT GENERAL DE LA CONSULTATION	12
PIECE N° 3 :	LETTRE DE SOUMISSION	29
PIECE N° 4 :	DESCRIPTIF DES FOURNITURES.....	41
PIECE N° 5 :	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	43
PIECE N° 6 :	DEVIS ESTIMATIF QUANTITATIF ET ESTIMATIF.....	45
PIECE N° 7 :	TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.....	47



**AVIS DE CONSULTATION OUVERT POUR LA DEMANDE DE COTATION N°
001/DC/MINADER/CIPM/PAGQ2C/2018 DU 28 SEPT 2018 RELATIF A
LA FOURNITURE DE 1000 MANUELS DE SENSIBILISATION DES
PRODUCTEURS DES CHAMPS ECOLES PAYSANS AU PROFIT DU PROJET
D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE DANS LA PRODUCTION DU
CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C)**

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

**FINANCEMENT : BUDGET-FODECC
IMPUTATION : 2018 392 02 424 11 13 222 201**

1- OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de l'amélioration des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA), pour la production abondante et durable d'un cacao et des cafés de qualité, l'Administrateur du Fonds de développement des Filières Cacao et Cafés lance un avis de consultation ouverte pour une demande de cotation au profit du Projet d'Appui à la Gestion de la Qualité dans la production du Cacao et des Cafés pour la fourniture de **1000 manuels de sensibilisation des producteurs de cacao** pour le suivi des formations des producteurs dans le champs écoles : .

2 – CONSISTANCE DE LA FOURNITURE

L'objet de la présente prestation consiste en la fourniture de **1000 manuels de sensibilisation des producteurs de cacao**.

3 – PARTICIPATION

La participation à la présente demande de cotation est ouverte aux entreprises exerçant dans le domaine et installées en République du Cameroun.

4 - ALLOTISSEMENT

Les fournitures ne sont pas alloties.

5 - FINANCEMENT

Le financement de la fourniture objet de la présente demande de cotation est assuré par le budget du Fonds de Développement des Filières Cacao et Cafés pour l'exercice 2018, **Imputation : 2018 392 02 424 00 00 222 801**.

6 - COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de la lettre commande est de **quinze millions (15 000 000) FCFA**.

7 – CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone: 222 22 16 24, dès publication du présent avis.



8 - ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat de Monsieur le Directeur des Ressources Financières et du Patrimoine (DRFP), Service des Marchés sis au siège du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), 3e Chalet, Tel :222 221 624 ; Fax :222 225 091, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement de la somme non remboursable de **vingt cinq mille (25000) francs CFA** au compte spécial CAS-ARMP N° 335 988 60001-94 ouvert à la BICEC.

9 - REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais, en **six (07)** exemplaires donc **un (01)** original et **cinq (06)** copies marqués comme tels, devront parvenir **aux Services des Marchés du MINADER Téléphone : 222 22 16 24** au plus tard le **19 OCT 2018** à **14 heures**.

Les offres devront porter la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION OUVERT POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/MINADER/CMPM/PAGQ2C/2018 DU 28 SEPT 2018 RELATIF A LA FOURNITURE DE 1000 MANUELS DE SENSIBILISATION DES PRODUCTEURS DES CHAMPS ECOLES PAYSANS AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE DANS LA PRODUCTION DU CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10 - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **trois cent mille (300.000) FCFA** établie par un Etablissement financier de premier ordre ou d'un Organisme Financier agréée par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 6 de la présente Demande de Cotation.

La durée de validité de ce cautionnement est de **trente (30) jours** au-delà de la date de validité des offres.

11 - RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu au règlement de la consultation. Elles devront obligatoirement être datés de **trois (03) mois** ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Elles devront obligatoirement datées de moins de **trois (03) mois** ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

12 - OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **19 OCT 2018** à partir de **15 heures** dans la salle de conférences du MINADER. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier.



13 - DÉLAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison estimé par le Maître d'ouvrage est **de trente (30) jours** à compter de la date de notification de la Lettre Commande. La livraison se fera à la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Centre.

14. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence d'une caution ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission délivrée par un Etablissement financier agréé par le Ministère en charge des finances ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces exigées ;
- Dépassement du délai de livraison;
- Absence de déclaration sur l'honneur de ne pas avoir abandonné un marché au cours des 3 dernières années

15 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Offre reconnue conforme aux spécificités techniques et évaluée la mois disante sera retenue en intégrant le cas échéant les rabais proposés.

16 - VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

17 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone : **222 22 16 24**,
18 CORRUPTION

Fait à Yaoundé, le **28 SEPT. 2018**

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

AMPLIATIONS

- MINMAP (pour information)
- CIPM (pour information)
- ARMP(pour publication et archivage)
- Service des Marchés (pour archivage et information)



OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER

N° 001 / ONQR/IPCPC / MINADER/PAGQ2C / 2018 OF THE 28 SEPT 2019 FOR SUPPLY

1000 COCOA PRODUCERS 'AWARENESS MANUALS IN THE FARMING SCHOOL FIELDS FOR THE QUALITY MANAGEMENT SUPPORT PROJECT IN COCOA AND COFFEE PRODUCTION (PAGQ2C)

Financing: CCODEF – Budgetary line 2018 392 02 424 00 00 222 801
2018 Fiscal Year

1 – Subject:

As part of the improvement of Good Agricultural Practice (GAP) for the abundant and sustainable quality of cocoa and coffee production, the **Minister** of minister of agriculture and rural Development

2 - Nature of service

The service of this contract include supply of supply of 1000 manuals for awareness of cocoa Producers

3 - Participation:

Participation in this price quote request is open to Cameroon-based companies operating in the domain.

4-Allotment:

The supplies shall be divided into one (01) lot .

5 - Financing:

Funding for the intended supplies is provided by the Public Investment Budget of MINADER transferred to **SPQM2C of CCODEF, 2018 Fiscal year, budgetary line – 2018 392 02 424 11 13 222 201«MINADER Deposit».**

This contract will entail the **supply, transportation, handling and reception** of all the items needed.

6 - Estimated Cost:

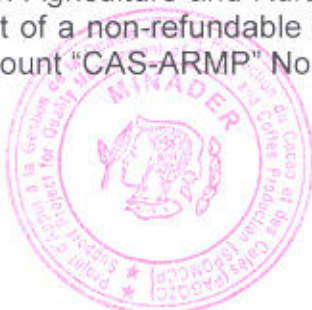
The estimated cost of the contract is **15 000 000 (fifteen millions) CFA Francs.**

7 - Consultation of tender file:

The file may be consulted during working hours at the Contracts' Service of the Department of Material and Financial Resources of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: **222 22 16 24** as soon as this noticed is published..

8 - Acquisition of tender file:

The file may be obtained at Service of the Department of Material and Financial Resources of the Ministry of Agriculture and Rural Development as soon as this noticed is published, upon payment of a non-refundable fee of **25 000 (twenty thousand) CFA Francs** into the special account "CAS-ARMP" No 33598860001-94, at BICEC Bank.



9 - Submission of the offers

Each offer drafted in English or French in **5 (five)** copies including the **original** and **4 (four)** copies marked as such, should reach the **Service of the Department of Material and Financial Resources of the Ministry of Agriculture and Rural Development** not later than **19 OCT 2018** à **2 p.m. prompt**, local time and should carry the inscription:

N° 001 / ONQR/IPCPC / MINADER/PAGQ2C / 2018 OF THE **28 SEPT 2018** FOR SUPPLY

1000 COCOA PRODUCERS 'AWARENESS MANUALS IN THE FARMING SCHOOL FIELDS FOR THE QUALITY MANAGEMENT SUPPORT PROJECT IN COCOA AND COFFEE PRODUCTION (PAGQ2C)

"To be opened only during the bid-opening session"

10-Provisional bid bond

Under pain of being rejected, each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Minister in charge of Finance featuring on the list in document 6 of this tender file of the sum of **300.000 (three hundred thousand) CFA Francs** and valid for 30 (thirty) days beyond the validity of the offers.

11 - Admissibility of offers

The offers which are not in conformity to the prescriptions of article 10 above will be declared inadmissible.

Any offer which is not in conformity to the prescriptions of this invitation to tender and tender file shall be declared inadmissible, especially with the absence of the bid bond issued by a first rate-bank approved by the Minister in charge of Finance of the sum of **300.000 (three hundred thousand) FCFA** and valid for 30 (thirty) days beyond the validity of the offers or the non respect of the models of the tender file documents shall lead to a pure and simple rejection of the offer;

Under pain of being rejected, the other required administrative documents must imperatively be produced in originals or true copies certified by the **issuing service** or administrative authorities (Governors, Senior Divisional Officers);

Before any elimination of a bidder who submitted a document considered not be in conformity with the requirements of this tender, a supplementary deadline of at most 48 (forty-eight) hours shall be granted the concerned to either furnish complementary information, or carry out supplementary verifications on the validity of received documents.

The administrative documents must obligatorily not be older than 3 (three) months by the initial date of the submission of offers.

12 - Opening of bids

The opening of the bids will be done in 1 (one) stage, with the administrative documents, technical proposals financial offers of bidders examined on the same day.

The opening of bids will take place on **19 OCT 2018** at **3 p.m. prompt** local time by the **Internal Tenders' Board** of MINADER/Service of the **Department of Material and Financial Resources of the Ministry of Agriculture and Rural Development**, telephone : **222 22 16 24**



13 - Delivery deadline:

The maximum estimated delivery time limit shall be **thirty (30) days**, with effect from the date of notification of service order to start execution of the contract.

14. – Main eliminatory Criteria

- Absence of a caution;
- False declaration or falsified documents;
- Lack of leaflets and data sheets of the manufacturer of the proposed materials;
- Incomplete financial offer for one of the required documents missing;
- Going beyond of delivery deadline
- Absence of the declaration on the honour to have given up a market during three last years and only the company is not reproduced on the list of the failing companies annually established by the Minister for the public Markets.

15 - Award of the Contract

The contract shall be awarded to the tenderer having the lowest evaluated bid which equally fulfills the technical and financial conditions required resulting from the so-called essential criteria.

16 – Validity of offres:

Bidders will remain committed to their tenders for a maximum period of 90 (ninety) days, from the deadline set for the submission of tenders.

17 - Complementary information:

Complementary technical information may be obtained during working hours from the contracts 'Service of the Ministry of Agriculture and Development Rural in Yaoundé telephone: **222 22 16 24** .

28 SEPT 2018

Yaoundé,
The Minister

Copies:

- MINMAP;
- ARMP (ARMP) ;
- Chapersons of Tender Board ;
- Notice Boards
- Contract service ;



PIECE N°2
REGLEMENT DE LA CONSULTATION



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A .LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : contenu du dossier de consultation

1.1 Le dossier de la consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaines catégories de Lettres Commandes, fixe les procédures de la Consultation et stipule les conditions de ces Lettres Commandes.

1.2 Le dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- La lettre d'invitation de soumissionner ;
- Les spécifications techniques ;
- Le Cadre du bordereau descriptif et quantitatif dument rempli ; daté et signé ;
- Le Cadre du devis estimatif et quantitatif;
- Le projet de Lettre Commande ;
- Le modèle de tableau de comparaison des offres

1.3 Le fournisseur devra examiner les instructions, modèles et spécificités contenues dans le dossier de Consultation.

B .PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif à soumettre doit impérativement comprendre les pièces suivantes :

- ✓ Une lettre de soumission, datée, timbrée et signée,
- ✓ Une attestation de non redevance ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un Marché ;
- ✓ Une attestation de non faillite;
- ✓ Une caution ban aire de **trois cent mille (300 000) francs CFA** ;
- ✓ Une attestation signée par un responsable de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis dudit organisme ;
- ✓ Une attestation de non exclusion délivrée par l'ARMP ;
- ✓ Une attestation de domiciliation bancaire ;
- ✓ Une quittance d'achat du dossier de Consultation de **vingt cinq mille (25 000) francs CFA** ;
- ✓ Un Plan de localisation ;
- ✓ Une carte de contribuable ;
- ✓ Un registre de commerce ;
- ✓ Attestation de localisation.

N.B : Les pièces administratives devront porter la mention et les références de la demande de cotation.



Article 4 : le bordereau des prix unitaires a signer par le soumissionnaire

- Le fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
 - Hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) et
 - Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC) compris.
- Le fournisseur complétera le bordereau des prix unitaires et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant, les prix unitaires, le prix total et les délais du matériel qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre-Commande.
- Le prestataire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

Article 5 : Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA, monnaie de compte et de paiement.

Article 6 : Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours à compter de l'ouverture des plis.

Article 7 : Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de trente (30) jours, et se fera à de la Délégation Régionale de du Ministère de l'Agriculture du Développement Rural du Centre.

C. DEPOT DES OFFRES

Article 8: Cachetage et marque des offres

Les fournisseurs placeront **l'original et quatre (04)** copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure devra contenir **deux (02)** enveloppes cachetées ;

- (a) Adressée au Maître d'ouvrage à l'adresse indiquée dans le dossier de Consultation ;
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de Consultation indiqués dans le dossier de Consultation.

La première enveloppe portera la mention (Pièces administratives) et contiendra les pièces mentionnées à l'article 3.

La deuxième enveloppe portera la mention (Offres Technico-Financier) et contiendra la soumission proprement dite, suivant modèle joint, ainsi que les documents donnant le détail des prix proposés dans les conditions du présent dossier de Consultation. Ces prix seront fermes et sans réserve aucune.

Article 9 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues **aux Services des Marchés du MINADER Téléphone : 222 22 16 24**, au plus tard le _____ à **15 heures**.



D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 10 : Ouverture des plis par la Commission de Passation Interne des Marchés

La Commission Ministérielle de Passation des Marchés(CMPM) du MINADER ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument mandatés.

L'ouverture des plis aura lieu le _____ à partir de **15 heures** dans la salle de conférence du MINADER.

Article 11 : Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission Ministérielle de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres au plan administratif et du point de vue des détails et des spécifications techniques ;
- La comparaison des offres financières : La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettre pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Article 12 :

Le Maitre d'Ouvrage, au moment de l'attribution de la Lettre Commande, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer de 15% au plus la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions de modifier les quantités.

Article 13 : Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Consultation au Fournisseur dont l'offre sera la moins disante, en intégrant le cas échéant les rabais proposée et conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation.

Article 14 : Communiqué de l'attribution de la Lettre Commande

Le Maitre d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et par voie d'affichage en communiquant :

- Le nom de l'attributaire,
- L'objet de la Consultation,
- Le montant de la Lettre Commande,
- Le délai de livraison.

Article 15 : Signature de la Lettre Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par Le Maitre d'Ouvrage et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



Article 16 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres des commissions ainsi que les fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- ✓ Est coupable de corruption quiconque Offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou l'exécution d'un Marché ;
- ✓ Se livre à des « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le MINADER des avantages de cette dernière.
- ✓ Tout soumissionnaire passible de corruption et de manœuvre frauduleuse verra son Offre rejeté conformément au code des Marchés Publics.



PIECE : N°3
LETTRE DE SOUMISSION



1. LETTRE DE SOUMISSION

Date2018

Au : Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
Yaoundé-Cameroun

Je, soussigné..... [indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement.....
dont le siège social est à inscrite au registre du
commerce de..... sous le
n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de Demande de Cotation N°001/DC/MINADER/CMPM/PAGQ2C/2018 du..... pour la fourniture 1000 Manuels de sensibilisation des producteurs de cacao au MINADER au profit du Projet d'Appui à la Gestion de la Qualité dans la production du Cacao et des Cafés

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier de demande de cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix unitaires et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de m'offre à..... [en chiffres et en lettres]
francs Cfa Hors TVA, Francs CFA Toutes Taxes
Comprises.[en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de..... mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants:

.....
.....

.....

Le MINADER se libérera des sommes dues par lui au titre du présent lettre-commande en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque..... Agence de.....

Avant signature de la lettre-commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à..... le.....

Signature

En qualité de.....

Dument autorisé à signer les soumissionnaires pour et au nom de

.....



PIECE N°4
DESCRIPTION DE LA FOURNITURE



DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

La fourniture de 1000 manuels de sensibilisation des producteurs de cacao au sein des Champs Ecoles des Producteurs (CEP), objet de la présente Lettre-Commande, a les caractéristiques techniques figurant dans le tableau ci-dessous :

MATÉRIEL	CARACTÉRISTIQUES	
manuel de sensibilisation des producteurs de cacao	type de papier	papier photocopie A4 80G
	Photo	couleur
	Nombre de page	≤300



PIECE N°5
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



N°	Désignation	Prix unitaire en toutes lettres hors TVA	Unités	Prix unitaires en chiffres HTVA
01	MANUEL DE SENSIBILISATION DES PRODUCTEURS DE CACAO			

Nom du soumissionnaire :
 (Insérer le nom du soumissionnaire)

Signature :
 (Insérer la signature)

.....
 (Insérer la date)



PIECE N°6
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF



N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PU	PT HTVA
1	MANUEL DE SENSIBILISATION DES PRODUCTEURS DE CACAO		1000		
	TOTAL HTVA				
	TOTAL TVA : 19,25%				
	TOTAL IR : 5,5%				
	TOTAL TTC				
	NET A MANDATER				

Total toutes taxes comprises
(lettres) :

.....
.....francs

CFA



PIECE N°7
TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES



N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	délai	lieu		
1								
2								
3								
4								

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés

Nom

Fonction

signature



LETTRE COMMANDE N°001/LC/MINADER-PAGQ2C/CIPM-MINADER/2018 PASSEE APRES LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/ MINADER-PAGQ2C/CMPM-MINADER/2018 DU _____ POUR LA FOURNITURE 1000 MANUELS DE SENSIBILISATION DES PRODUCTEURS DE CACAO AU SEIN DES CHAMPS ECOLES PAYSANS AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DE LA QUALITE DANS LA PRODUCTION DU CACAO ET DES CAFES (PAGQ2C

TITULAIRE :
 ADRESSE :
 B.P. :
 TEL. :
 FAX :

OBJET DE LA LETTRE DE COMMANDE : Fourniture de 1000 manuels de sensibilisation des producteurs de cacao au sein des Champs Ecoles des Producteurs (CEP) du **MIINADER/PAGQ2C.**

LIEU DE LIVRAISON : à la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Centre

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

Montant HTVA	:	FCFA
TVA (19,25%)	:	FCFA
A.I.S. (5,5%)	:	FCFA
Total TTC	:	FCFA
Net à payer	:	FCFA

DELAI DE LIVRAISON : jours

MAITRE D'OUVRAGE : **LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

FINANCEMENT : BUDGET-FODECC
IMPUTATION : 2018 392 02 424 11 13 222 201

SOUSCRITE LE :
 SIGNEE LE :
 NOTIFIEE LE :
 ENREGISTREE LE :

ENTRE :

Le Gouvernement de la République du Cameroun, REPRESENTÉ PAR le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural dénommé

« LE MAITRE D'OUVRAGE »



D'UNE PART

ET :

LA SOCIETE
Dont le Siège Social est situé à
Représentée par son Directeur Général, Monsieur

Dénommée ci-après « **LE COCONTRACTANT** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

TITRE I : Cadre des charges Administratives Particulières (CCAP)

TITRE II : Description de la fourniture

TITRE III : Cadre du Bordereau des Prix Unitaire (BPU)

TITRE IV : Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif



TITRE I : Cadre des charges Administratives Particulières (CCAP)



SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2	CONSISTANCE DE LA PRESTATION
ARTICLE 3	DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
ARTICLE 4	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 5	NORMES
ARTICLE 6	PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 7	TEXTES GENERAUX
ARTICLE 8	COMMUNICATION
ARTICLE 9	ORDRE DE SERVICE
ARTICLE 10	MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRATANT

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 11	GARANTIES ET CAUTIONS
ARTICLE 12	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 13	MODALITES DE PAIEMENTS
ARTICLE 14	LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 15	AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 16	INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 17	PENALITES DE RETARD
ARTICLE 18	REGIME FISCAL ET DOUANIER
ARTICLE 19	TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 20	BREVET
ARTICLE 21	LIEU ET DELAI DE LIVRAISON
ARTICLE 22	ROLES ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT
ARTICLE 23	TRANSPORT ET ASSURANCE
ARTICLE 24	RECEPTION PROVISOIRE

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 25	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 26	CAS DE FORCE MAJEURS
ARTICLE 27	DIFFERENDS ET LITIGES
ARTICLE 28	EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 29	ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE
COMMANDE	



CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Lettre Commande a pour objet la fourniture de 1000 manuels de sensibilisation des producteurs de cacao au sein des Champs Ecoles des Producteurs (CEP) pour le suivi des formations des producteurs dans les Champs Ecoles au profit du Projet d'Appui à la Gestion de la Qualité dans la production du Cacao et des Cafés (PAGQ2C). La description de la fourniture est indiquée à l'**article 14** ci-après.

ARTICLE 2 : consistance de la prestation

la fourniture de 1000 manuels de sensibilisation des producteurs de cacao au sein des Champs Ecoles des Producteurs (CEP) pour le suivi des formations des producteurs dans les Champs Ecoles au profit du Projet d'Appui à la Gestion de la Qualité dans la production du Cacao et des Cafés (PAGQ2C).

ARTICLE 3 : ATTRIBUTIONS ET NATISSEMENT

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande et des textes généraux auxquels elle se réfère, il est précisé que :

3.1 Attributions

Le Cocontractant :

- ✓ Il passe le marché,
- ✓ veille à la conservation des originaux des documents y relatifs
- ✓ procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation :
- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural**, il représente l'administration bénéficiaire des prestations ;
- Les attributions du Chef de Service du marché sont dévolues au Coordonnateur du PAGQ2C ;
- Les attributions de l'Ingénieur du marché seront exercées par le Cadre à l'Unité Administrative et Financière du PAGQ2C.

3.2 Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements et de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le responsable chargé du paiement est l'Administrateur du FODECC ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements complémentaires au titre de l'exécution de la Lettre-Commande est le Coordonnateur du PAGQ2C.

ARTICLE 4 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

Le Cocontractant s'engage à observer les Lois, Règlements, Ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation du Marché.

Si au Cameroun, ces Règlements, Lois et Dispositions Administratives et Fiscales en vigueur à la date de signature du Marché venaient à être modifiés après signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.



ARTICLE 5 : NORMES

8.1 Les fournitures livrées en exécution du présent Marché seront conformes aux normes fixées dans le PM et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

8.2 Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations du présent Marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE DE SOUMISSION

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux caractéristiques techniques demandées et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le bordereau descriptif quantitatif.

ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. Loi 2017/021 du 20 décembre 2017 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
2. Décret n°2001/048 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
3. Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
4. Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 Août 2013 ;
5. Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
6. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Mai 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
7. Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
8. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion de changements des conditions économiques des marchés publics ;
9. Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
10. la Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Organismes subventionnés pour l'exercice 2018
11. Les textes régissant les corps de métiers ;
12. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.



ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après:

- Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....
Passé le délai de 15 jours fixé dans le RC pour faire connaître au maître d'ouvrage et au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de [A préciser] chef-lieu de la Région dont relèvent les Prestations rurales avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef Service des Marchés et l'Ingénieur du Marché.
- A préciser dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Directeur Général de**..... : **BP** : **TEL** :

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé et notifié par **le Maître d'Ouvrage**.
- L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par l'**Autorité Contractante** et notifié par **le Chef de Service**.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par **le Chef de service** et notifiés par **l'Ingénieur du Marché**.
- Les ordres de service valant mise en demeure sont signés et notifiés par le **Maître d'Ouvrage**.
- Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze **(15) jours** pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 10 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le fournisseur remplacera le matériel par un matériel de performance similaire et ou de performance supérieure à celui-là.

10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions de l'offre technique, constitue un motif de résiliation du Marché ou d'application de pénalités.

II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 11 : GARANTIES ET CAUTIONS

11.1 Cautionnement définitif

Conformément aux dispositions de l'article 72 du Code des Marchés, il n'est pas prévu de cautionnement définitif dans le cadre de cette Lettre Commande.

11.2 Retenue de garantie

Pas de retenue de garantie pour cette Lettre Commande.



ARTICLE 12 : MONTANT DU MARCHE

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :
-Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
-Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA

ARTICLE 13 : LIEU DE PAIEMENT ET MODE DE PAIEMENT

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans le marché, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du Marché.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____ après visa de l'Ordonnateur du PAGQ2C sur la Facture.

ARTICLE 14 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes.

ARTICLE 15 : AVANCE DE DEMARRAGE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage pour cette Lettre Commande.

ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 du nouveau code des marchés publics.

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

a. Un deux millièmes (1/2000è) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du Lettre Commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La loi 2017/021 du 20 décembre 2017 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 et la Circulaire N°0001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions des Lois de Finances, au suivi et contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements publiques administratifs, Collectivités Territoriales Décentralisés et autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2018 ;

ARTICLE 20 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE

Huit (08) exemplaires originaux de la Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 : BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants

ARTICLE 22 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

22.1. Lieu de livraison

La livraison se fera à la Délégation Régionale de l'Agriculture du Centre; conformément au calendrier de livraison présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres.



22.2. Délai de livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'ouvrage est de **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la prestation

ARTICLE 23 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer le descriptif de la fourniture tels que dans le CCTP, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 24 : TRANSPORT ET ASSURANCE

24.1. Transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

24.2. Assurance

Les risques de toutes nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 25 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION

Le fournisseur devra s'effectuer dans un délai de trois (03) jours au moins avant la réception, transmettre au Maître d' Ouvrage les documents suivants :

- Notification de livraison ;
- Certificat d'assurance établi par une société installée au Cameroun et agréée par le Ministère des Finances ;

ARTICLE 27: RECEPTION PROVISOIRE

La Commission de réception sera composée des membres suivants:

- | | |
|---|-------------|
| - le Maître d'ouvrage ou son représentant | Président |
| - le Chef de Service du Marché | Membre |
| - le représentant du MINMAP | Observateur |
| - Le chef service des Marchés du | Membre |
| - l'Ingénieur du marché | Membre |
| - l'Agent chargé des opérations de la Comptable Matière du PAGQ2C | Rapporteur |
| - Le Cocontractant | Membre |

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins **dix (10) jours** avant la date de la réception ; Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

La réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les 2/3 sur le champ par tous les membres de la commission.

La commission procède à la vérification des fournitures conformément aux dispositions de la Lettre Commande et prononce la réception définitive s'il-ya lieu. .

ARTICLE 28: RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive marque la fin du Marché et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitive par le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant clôt définitivement la Lettre Commande.



CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 30 : RESILIATION DU MARCHÉ

La Lettre Commande peut être résiliée comme prévu à la section II, sous-section 1 du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 Titre IV du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 57,58,et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant de la fourniture
- Défaillance du fournisseur

ARTICLE 31 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du cinquième (5ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

ARTICLE 32 : DIFFERENDS ET LITIGES

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction Camerounaise compétente.

ARTICLE 33 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHÉ

sept (07) exemplaires du présent Marché seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Chef de Service.

ARTICLE 34 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHÉ

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.



ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Date :2018

**Au: Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
Yaoundé – Cameroun**

Je soussigné.....(indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est àinscrite au registre du commerce de.....sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs

N°.....(rappeler l'objet de l'appel d'offres)

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre

à (en chiffres et en lettres).....

francs CFA Hors TVA, et

à.....francs CFA toutes

taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :.....

.....
L'Administration se libérera les sommes dues par elle au titre de la présente Lettre Commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de.....auprès de la banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait àle.....

Signature de

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et nom de.....



ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse), « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour (rappeler l'objet de l'appel d'offres), ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à (indiquer le montant) francs CFA,

Nous (nom et adresse de la banque), représentée par (noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

Signature de la banque



ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de caution : N°

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse) Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que..... (Nom et adresse fournisseur), ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser (indiquer la nature des travaux)

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à (indiquer le pourcentage compris 2 et 5%) du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux cautions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... (Nom et adresse de banque),

Représentée par..... (Noms des signataires),

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (En chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....

[Signature de la banque]



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M Directeur
De BP NIU
Soumissionnaire (références de l'Appel
d'Offres).....
.....
.....

En application des dispositions de la Lettre Commande
N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en
compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des
Marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux Marchés,

Déclaration sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours de trois (03)
Dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
Que.....(nom de la
structure)ne
figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies
annuellement par le Ministère des Marchés Public.

En foi de quoi la présente déclaration sur l'honneur est établie et
signée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à
Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure.



LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.

N° ordre	Etablissement agréés
Banques	
1	Société Générale de Banque au Cameroun (SGBC)
2	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le crédit (BICEC)
3	Société Commerciale de Banque au Cameroun (CA-SCB)
4	Standard Chartered Bank of Cameroon (SCBC)
5	Afriland First Bank (AFB)
6	Banque Atlantique du Cameroun (BAC)
7	Ecobank Cameroon (EBC)
8	City Bank N. A. Cameroon
9	Commercial Bank of Cameroon (CBC)
10	Union Bank of Cameroon PM (UBC)
11	National Financial Credit Bank (NFC Bank)
12	Union Bank of Africa PM (UBA)
13	Banque Gabonaise de Finance (BGFI)
14	Credit Communautaire d'Afrique (CCA)
15	Banque Camerounaise pour les Petites et Moyennes Entreprises (BCPME)
Compagnies d'Assurances	
1	ASCOMA
2	ASSURANCES LES MUTUELLES REUNIES
3	ALPHA ASSURANCE SA
4	AXA ASSURANCES CAMEROUN
5	OZAUNE INSURANCES
6	PROASSUR INSURANCES
7	SIRCAR ASSURANCES
8	Chanas Assurances
9	ACTIVA Assurances
10	ZENITH INSURANCE



